



# RAPPELS REGLEMENTAIRES

## ARTICLE 1

Les 16 équipes qualifiées pour le FESTIVAL U13 PITCH se rencontrent suivant la formule « échiquier ». Un tirage au sort intégral déterminera l'ordre des rencontres de cette première journée (1<sup>ers</sup> matches). Il vous sera communiqué le matin de la Finale.

## ARTICLE 2

Les équipes seront qualifiées à l'issue du classement obtenu après addition des points gagnés sur les 5 épreuves de la journée : pour un total de **480 points**.

1. Une **épreuve compétitive** : mode échiquier sur **240 points** (+ bonus offensif 60 pts)
  - Victoire : 48 pts ; Nul : 24 pts ; Défaite : 12 pts ; Bonus Offensif : 12 pts
2. Défi conduite sur **60 points**
3. Défi Jonglage sur **60 points**
4. Quiz Règles de vie sur **60 points**
5. Quiz Règles de jeu sur **60 points**

L'équipe terminant à la 1<sup>ère</sup> place est qualifiée et représentera le District de l'Aude de Football à la Phase Régionale les 14 et 15 mai 2022.

## ARTICLE 3

Lors des quizz règles de vie et règles du jeu, les 12 joueurs et joueuses seront réunis (sans les responsables d'équipes), avec un membre de la Commission d'Organisation.

Chaque joueur devra, **INDIVIDUELLEMENT**, répondre à 5 questions sur un quiz portant sur des règles de vie et 5 questions sur des règles de jeu.

Pour chaque bonne réponse, 1 pt sera accordé.

## ARTICLE 4

Chaque équipe remplit et dépose sa feuille de match à la Commission d'Organisation. Elle doit fournir au moins huit ballons Taille n°4 pour l'exécution des défis techniques et les matches.

L'équipe la mieux classée est tenu de changer de maillot si nécessaire (**il est recommandé de prévoir deux jeux de maillots**).

## ARTICLE 5

Pour participer à la Phase Départementale, les licences des joueurs doivent être remises en début de journée à la Commission d'Organisation (listing FootClubs imprimé avec photo des joueurs).

À défaut, un joueur devra présenter une pièce d'identité officielle avec photographie, accompagnée d'un certificat médical.



#### **ARTICLE 6**

Les équipes sont composées de 12 joueurs licencié(e)s à la FFF, dont 4 remplaçant(e)s, inscrit(e)s sur la feuille de match. Seront autorisés à pénétrer sur le terrain, uniquement les 12 joueurs et les 2 accompagnateurs inscrits sur cette feuille de tournoi.

Une équipe ne peut pas compter plus de trois joueurs ou joueuses « U11 – 2<sup>ème</sup> année » régulièrement qualifié(e)s.

Il est rappelé que les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à cette Finale que pour un seul club.



#### **ARTICLE 7**

Les éducateurs et responsables des équipes qualifiées sont les garants du comportement et de la tenue de leurs joueurs.

La Commission d'Organisation sera chargée de régler tous les litiges, faits disciplinaires et inconvenances.

Tout joueur ou joueuse exclu(e), lors d'une rencontre, ne pourra participer à la rencontre suivante.



#### **ARTICLE 8**

Les équipes présentant, moins de six joueurs ou joueuses, ou qui se retrouvent réduites à moins de six joueurs, en cours de partie, sera déclarée battue par forfait.



#### **ARTICLE 9**

Tout au long de la compétition, l'équipe qui ne se présenterait pas sur un match, sera déclarée FORFAIT (0 pt / 3-0 F) et son adversaire bénéficiera du gain du match (48 points). Une amende pour « FORFAIT sur match » lui sera appliquée.

Si une équipe ne finit pas la compétition et se retire avant d'avoir joué ses 5 matchs, elle sera considérée comme FORFAIT sur les matchs qu'il lui restait à disputer et son adversaire bénéficiera du gain du match (48 points).



#### **ARTICLE 10**

Pour la Phase Départementale du Festival Garçons :

- Les matches se jouent en une période de 14 minutes (5 matches par équipe au cours de cette compétition).



#### **ARTICLE 11**

Le remplacement d'un joueur(se) se fait à la « volée » : **la rencontre ne sera pas arrêtée pour faire un changement.** **Protocole de remplacement** : le responsable de terrain tient la main au joueur entrant. Dès que le joueur sortant tape dans la main du joueur entrant, celui-ci est autorisé à pénétrer sur le terrain.



#### **ARTICLE 12**

Un bonus de 12 points est accordé aux équipes qui inscrivent au minimum deux buts au cours d'une rencontre.



#### **ARTICLE 13**

Le règlement du foot à 8 est intégralement appliqué (à l'exception de la pause « coaching »).

L'arbitrage à la touche sera assuré par les joueurs, assisté d'arbitres officiels du District ou des dirigeants des équipes.



#### **ARTICLE 14**

Les arbitres sont désignés par la Commission Départementale des Arbitres.

Les frais des officiels sont pris en charge par le District de l'Aude de Football.



#### **ARTICLE 15**

Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission d'Organisation, dont les décisions seront sans appel.